

Véran annonce 225 millions pour les collectivités

Avant de rejoindre le président de la République à Marseille, le ministre de la Santé et des Solidarités a fait une halte ce jeudi à Grenoble et a annoncé l'augmentation des crédits aux collectivités via le cadre contractuel en faveur des plus précaires.

Expliquez-nous un peu cette contractualisation qui lie l'État aux collectivités, en matière de lutte contre la pauvreté.

« La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le président de la République en 2018, vise à combattre les inégalités de destin et les inégalités sociales. Dans cette stratégie, il y a un volet moins visible mais fondamental : la contractualisation avec des collectivités volontaires (départements, métropoles, et plusieurs régions). Le principe est assez simple : l'État amène des crédits aux collectivités ayant signé un contrat, afin d'améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA, de renforcer l'accompagnement vers l'emploi, de mieux préparer les sorties de l'Aide sociale



Photo LDL/E.MOULINIER

à l'enfance (ASE), de généraliser les démarches de premier accueil social, mais aussi pour porter des projets sociaux innovants. Si l'État a choisi de s'appuyer sur les collectivités, c'est parce qu'elles ont des compétences en matière d'insertion, parce qu'elles sont au plus proche des gens. »

Et à combien s'élève le montant de ces crédits ?

« En 2019, il était de 135 millions d'euros. En 2020, il était passé à 175 millions, en 2021 à 200 millions, et là on monte d'un cran parce que les collectivités sont demandeuses. Je vous l'annonce, on passe à 225 millions d'euros pour 2022. Ainsi, on sécurise l'après-présiden-

tielle, on donne un horizon pour les collectivités, on les encourage à continuer, à renforcer leurs actions dans cette période. »

Comment être certain des résultats ?

« On a fixé des indicateurs pour étudier les résultats, collectivité par collectivité, ce qui nous permet de comparer un territoire par rapport à un autre, et ce qui leur donne la possibilité de constater la portée de leurs efforts. Pour l'instant, je ne dis pas que tout est parfait, mais on avance et on est sur une vraie dynamique. »

Un exemple d'un projet innovant soutenu par cette contractualisation ?

« En Isère, on a notamment soutenu un dispositif expérimental « Parent, autonomie réussite », en partenariat avec l'IFRA et la fondation Léo-Lagrange, qui permet de conjuguer l'accueil des enfants en crèche et l'insertion professionnelle des parents isolés en situation de précarité. »

Propos recueillis par Ève MOULINIER